



Vente de maison suite à succession

Par **yantsi**, le **22/12/2015** à **10:05**

Bonjour,rrnrnMes parents sont décédés en 2010, nous sommes six frères et sœurs. Le notaire en charge de la successions ne veut plus faire visiter la maison pour la vendre car d'après ces dires elle est dangereuse d'accès par l'escalier intérieur car celui-ci a plusieurs marche défailante.rnrnComment faire pour que cette maison soit vendue en l'état ? Peut-on contraindre le notaire de la vendre telle quel ?rnrnCette maison a été squatté et j'ai repris l'assurance habitation à mon nom quand j'ai eu connaissance qu'elle n'était pas assurée et comment récupérer la côte part de mes frères et sœurs sur cette assurance en sachant que je ne connais pas les coordonnées de 2 de mes frères et sœurs.rnrnLes successions sont parfois compliquées et je suis surpris par le mutisme du notaire. Quels sont mes droits et comment sera payée la taxe foncière ?rnrnMerci pour votre aide.

Par **amajuris**, le **22/12/2015** à **11:26**

bonjour,rnle rôle du notaire est fonction d ela mission confiée par les héritiers.rnen général, il fait la déclaration au trésor public et fait le partage de la succession.rnselon votre message, vous avez en plus chargé le notaire de la vente mais vous ne pouvez pas l'obliger à vendre s'il n'y a pas d'acquéreur et surtout si la maison est dangereuse d'accès.rnvous pouvez confier la vente à une agence immobilière.rnmais pour la vente, il faudra l'accord de tous les indivisaires.rncomment avez-vous eu l'accord de vos frères et soeurs pour la vente si vous ignorez les coordonnées de certains.rnil vous appartient de rechercher les coordonnées de tous les indivisaires et d'obtenir leurs accords sur la vente du bien indivis, ainsi le remboursement de l'assurance.rnsalutations.